

**République Française**  
**MAIRIE DE SAINT-LEONARD**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 Mars 2018**

---

**Présents** : M. MAEDDU Marc, Maire, Mmes : CLAUDON Fabienne, CUNIN Marie-Hélène, MATHIEU Catherine, MICHALOVITCH Françoise, SEURAT Stéphanie, MM : HOLLARD Patrice, LAMBERT Fabrice, MARIATTE Bernard

**Absents excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MICHEL Murielle à Mme MICHALOVITCH Françoise, M. PIERRET Jean-Marc à M. MARIATTE Bernard

Excusé(s) : MM : MASSON Alain, OCTAVE Nolan

Absent(s) : Mme RICHARD Marie-Pierre

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SEURAT Stéphanie

**réf : 2018-02-01 Avis sur les horaires actuels de l'organisation du temps scolaire dans le cadre du décret 521-10,11 et 12 du code de l'Education**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours, dans les écoles maternelle et primaire de Saint-Léonard, dès la rentrée de septembre 2018.

Donne un avis favorable aux nouveaux horaires qui se décomposent ainsi :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

Ecole du centre : le matin de 8h30 à 12h00 ; l'après-midi de 13h45 à 16h15

Ecole de Contramoulin le matin de 8h15 à 11h45 ; l'après-midi de 13h30 à 16h00

*Approuvé à l'unanimité*

---

**réf : 2018-02-02 Enfouissement BT route de Mardichamp - tranche 2**

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux d'enfouissement BT et FT route de Mardichamp - tranche 2. Le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges sera le maître d'ouvrage de ces travaux qui s'élèvent pour la commune à 12 460 € (représentant 20 % du coût de l'opération)

*Approuvé à l'unanimité*

---

**réf : 2018-02-03 Achat de terrain - Section AD n° 297 - 331 - 347**

L'assemblée délibérante donne un avis favorable à l'achat des terrains cadastrés section AD n° 297-331-347 pour une surface totale de 7 660 m<sup>2</sup>. Coût : 1 378 €.

*Approuvé à l'unanimité*

---

**réf : 2018-02-04 Adoption du compte de gestion 2017 - Budget principal - M14**

Le compte de gestion du budget principal 2017 est adopté.

*Approuvé à l'unanimité*

---

réf : 2018-02-05 Adoption du compte de gestion 2017 - Budget eau - M49

Le compte de gestion du budget eau 2017 est adopté.

*Approuvé à l'unanimité*

-----  
réf : 2018-02-06 Adoption du compte de gestion 2017 - budget forêt - M14

Le compte de gestion du budget forêt 2017 est adopté.

*Approuvé à l'unanimité*

-----  
réf : 2018-02-07 Adoption du compte de gestion 2017 - Budget Vanémont - M14

Le compte de gestion du budget Vanémont 2017 est adopté.

*Approuvé à l'unanimité*

-----  
réf : 2018-02-08 Approbation du Compte Administratif 2017 - Budget principal - M14

Le compte administratif 2017 du budget principal est approuvé ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	945 934,63 €	512 604,89 €
Recettes	1 069 703,66 €	298 098,97 €
Résultat de l'exercice	+ 123 769,03 €	- 214 505,92 €
Report clôture N – 1	+ 571 775,14 €	- 140 139,63 €
Résultat cumulé	+ 695 544,17 €	- 354 645,55 €

Restes à réaliser en investissement :  
Dépenses : 182 695,37 € Recettes : 79 877,50 €

*Approuvé à l'unanimité*

-----  
réf : 2018-02-09 Approbation du Compte administratif 2017 - Budget de l'eau - M49

Le compte administratif 2017 du budget eau est approuvé ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	59 071,32 €	59 123,97 €
Recettes	87 725,56 €	51 897,53 €
Résultat de l'exercice	+ 28 654,24 €	- 7 226,44 €
Report clôture N – 1	+ 74 940,58 €	+ 20 571,12 €
Résultat cumulé	+ 103 594,82 €	+ 13 344,68 €

Restes à réaliser en investissement :  
Dépenses : 10 799,88 € Recettes : 5 250,00 €

*Approuvé à l'unanimité*

-----

réf : 2018-02-10 Approbation du Compte Administratif 2017 - Budget forêt - M14

Le compte administratif 2017 du budget forêt est approuvé ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 043,78 €	11 250,94 €
Recettes	24 944,23 €	4 686,66 €
Résultat de l'exercice	- 12 099,55 €	- 6 564,28 €
Report clôture N – 1	+ 38 927,32 €	0,00 €
Résultat cumulé	+ 26 827,77 €	- 6 564,28 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 1 929,00 €      Recettes : 0,00 €

*Approuvé à l'unanimité*

-----

réf : 2018-02-11 Approbation du Compte Administratif 2017 - Budget Vanémont - M14

Le compte administratif 2017 du budget Vanémont est approuvé ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 914,97 €	0,00 €
Recettes	1 100,00 €	3 475,89 €
Résultat de l'exercice	- 1 814,97 €	+ 3 475,89 €
Report clôture N – 1	+ 1 846,22 €	- 2 958,97 €
Résultat cumulé	+ 31,25 €	+ 516,92 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 0,00 €      Recettes : 0,00 €

*Approuvé à l'unanimité*

-----

réf : 2018-02-12 Affectation de résultats - Budget Principal - M14

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget principal 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- affectation en réserves R1068 en investissement (G) : 457 463,42 €
- report en fonctionnement R002 (H) : 238 080,75 €

*Approuvé à l'unanimité*

-----

réf : 2018-02-13 Affectation de résultat - Budget Eau - M49

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget eau 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- affectation en réserves R1068 en investissement (G) : 0,00 €
- report en exploitation R002 (H) : 103 594,82 €

*Approuvé à l'unanimité*

-----  
**réf : 2018-02-14 Affectation de résultat - Budget Forêt - M14**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget forêt 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- affectation en réserves R1068 en investissement (G) : 8 493,28 €
- report en fonctionnement R002 (H) : 18 334,49 €

*Approuvé à l'unanimité*

-----  
**réf : 2018-02-15 Affectation de résultat - Budget Vanémont - M14**

Les membres du Conseil décident d'affecter au budget Vanémont 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- affectation en réserves R1068 en investissement (G) : 0,00 €
- report en fonctionnement R002 (H) : 31,25 €


-----  
**réf : 2018-02-16 Gratification versée à une stagiaire**

Les membres de conseil acceptent de recruter une stagiaire de l'IUT de Saint-Dié Des Vosges pour la mise à jour du site internet de la commune pour une durée de 9 semaines minimum. Elle sera rémunérée selon les textes de loi en vigueur.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:10

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LEONARD, pour être affiché le 28 mars 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 août 1884.

A Saint-Léonard, le 28 mars 2018

  
Rue RADEDDJ  
10 Rue  
28/03/18

